

Synthèse des échanges

Mot d'accueil par Chantal Bischoff – coprésidente en charge des rencontres solidaires : Appel à participation des associations pour participer au groupe de travail. Le groupe de travail adapte son fonctionnement selon la disponibilité et les contraintes des participants. N'ayez donc plus peur de prendre part aux décisions et soumettre vos propositions !

Plusieurs axes ou questionnements sont apparus dans les différents témoignages et partages d'expériences des associations présentes sur le sujet du partenariat. En voici une synthèse :

Les partenaires ici/en France peuvent être :

- d'autres associations de solidarité internationale ayant une expertise complémentaire,
- un collectif de solidarité internationale pour la mutualisation des ressources,
- des partenaires financiers : avec la question est-ce qu'un financeur est toujours un partenaire ?

Les réflexions liées aux partenaires là-bas, dans le pays d'intervention

Les acteurs d'un partenariat :

- il est important de prendre en compte les différentes échelles des institutions (du Ministère à la représentation locale de l'autorité)
- avoir conscience/considérer les sources de pouvoir des acteurs, leurs intérêts dans le projet pour lier ou non un partenariat
- impliquer les associations ou groupement de personnes le plus localement possible dans la mise en œuvre du projet pour une meilleure pérennisation
- le partenaire peut être une antenne locale de l'association et peut fonctionner avec l'appui de volontaires
- Limitation du nombre d'intermédiaire

Les niveaux de partenariat peuvent être divers :

- Co-construction du projet, implication dans la prise de décision (jusqu'à quel stade ?),
- Complémentarité - Apport réciproque : chacun possède son expertise
- Implication dans la mise en place du fonctionnement du partenariat (limité à cause des contraintes des financeurs)
- Formation du partenaire, autonomisation
- Construction d'une relation sur le long terme (confiance, fiabilité) - nécessite de la patience - importance du relationnel

Convention de partenariat (bipartite, tripartite, ...) permet de : formaliser, clarifier les rôles, les responsabilités, les engagements de chacun des partenaires, le mode de résolution des conflits, l'échelonnement des paiements – rassurant, pérennité, discipline.

Important de phaser le paiement des partenaires afin de garantir la bonne exécution des prestations commandées

Les différences culturelles sont aussi à prendre en compte dans un partenariat.

Il est nécessaire que les partenaires partagent une même vision du projet : travail de compréhension réciproque primordial.

Informations complémentaires

Sélection documentaire disponible en pièce jointe.

Selon un rapide sondage, les personnes présentes n'ont pas de préférence quant aux horaires des rencontres solidaires.